

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

-Nom commercial : Poche additif carburant

Additif pour FAP diesel, application compatible avec véhicules à partir du mars 2010.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations de la Substance/du Mélange:

- Carburants et additifs pour carburants

Utilisations déconseillées

- Toute utilisation non pas spécifiée dans cette rubrique ou dans la rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Quinton Hazell France
79 rue du Chemin Vert
59273 Fretin
Tél: 03 20 87 02 10
Fax: 03 20 86 21 58

Adresse e-mail

www.QuintonHazell.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) No 1272/2008

- Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
- Acute tox. 4: Toxicité aigüe, catégorie 4, H302+h312+H332
- Aquatic Chronic 2: Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie, H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) No 1272/2008

- Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
- Acute Tox 4: H302+H312+H322 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
- Aquatic Chronic 2: H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets nocifs durables.

Additif Filtre à particules
QWC089, QWC090, QWC091, QWC092, QWC093, QWC094, QWC095, QWC096, QWC097, QWC098, QWC099

04/07/2019

Conseil de prudence

- P101: En cas de besoin d'avis médical, veuillez avoir à disposition l'emballage ou l'étiquette
- P102: Garder hors de portée des enfants
- P264: Se laver consciencieusement après la manipulation
- P280: Porter des gants/vêtements/masque de protection
- P302+P352: En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau
- P304+P340: En cas d'inhalation: transporter la personne au grand air et la maintenir dans une position qui facilite la respiration.

Informations supplémentaires

- Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3 Autres risques sans classer

Évaluations PBT et vPvB

- Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)
- Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistante et très bioaccumulables (vPvB)

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Contenu

- Non applicable, le produit est un mélange

3.2 Mélange

- Description chimique mélange de substances

Composants

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n. 1907/2006 –point 3- le produit contient:

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatiques	CAS-No applicable CE: 920-901-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119456810-40-xxxx Auto classification	Danger par aspiration, Catégorie 1; H304	25 - < 50
NA additif	Règlement 1272/2008 Auto classification	Acute Tox 4: H302+H312+H322; Aquatic Chronic 2: H411	25 - < 10

Additif Filtre à particules
QWC089, QWC090, QWC091, QWC092, QWC093, QWC094, QWC095, QWC096, QWC097, QWC098, QWC099

04/07/2019

Composants non dangereux			
Hydrocarbures, C10, C13 N-alcanos Isoalkanes, cyclique, 2% aromatiques	CAS-No. :		< 25
	918-481-9		
	Règlement: 1272/2008		
	Numéro d'enregistrement: 01-21119457273-39-xxxx		

Pour des informations supplémentaires sur le danger des substances, consulter les rubriques 8,11,12,15,16.

RUBRIQUE 4: Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation, transporter la victime au grand air.
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver à grande eau immédiatement et pendant une longue période de temps (au moins 15 minutes)
- Laver au savon et beaucoup d'eau
- Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation ou si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux

- Laver immédiatement à grande eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

En cas d'ingestion/aspiration

- Ne pas faire vomir
- Se rincer la bouche à l'eau
- Risque d'introduction du produit dans les poumons si l'on vomit après l'ingestion
- Mettre la victime en repos
- Attention médicale est requise immédiatement

4.2 Symptômes et effets plus importants, aigus et retardés

- Les effets aigus et retardés sont décrits dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indications d'attention médicale immédiate et traitement spécifique

- Information non significative

RUBRIQUE 5: Mesures contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction: PRODUIT NON INFLAMMABLE dans de conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

Moyens d'extinction appropriés

- Mousse
- Poudre
- Dioxyde de Carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques spécifiques pendant l'extinction de l'incendie

- Suite à la combustion ou décomposition thermique, des sous-produits de réaction sont générés qui peuvent être très toxiques et, par conséquent ils peuvent impliquer un risque élevé pour la santé.
- Le conteneur peut exploser en cas de chauffage

5.3 Recommandations et équipement pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Gants
- Lunettes
- Bottes
- Vêtement de protection complet
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Méthodes particuliers d'extinction

- Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Isoler les fuites
- Eviter le contact avec la peau et les yeux
- Ventiler la zone
- Ne pas respirer les vapeurs
- Équipement de protection spécifique
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
- Lunettes de sécurité
- Bottes
- Vêtement de protection contre les produits chimiques
- Gants imperméables
- Tenir à l'écart des flammes ou des surfaces chaudes.

6.2 Précautions relatives à la protection de l'environnement:

- Eviter que le produit arrive aux systèmes de drainage

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Récupération

- Éponger avec du sable ou un matériel inerte absorbant.
- Pomper le produit dans un récipient de rechange convenablement étiqueté.
- Conserver dans des récipients approprié et fermé pour son élimination.

Décontamination/Nettoyage

- Laver à grande eau

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mis au rebut
- Fournir une ventilation adéquate
- Eviter le contact avec la peau et les yeux
- Eviter l'inhalation des vapeurs ou des brouillards

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements de lavage des yeux et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Lors de son utilisation ne pas boire, ne pas manger et ne pas fumer.

7.2 Conditions pour un stockage sécurisé, y compris les incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

A – Mesures techniques de stockage

ITC (R.D.379/2001) MIE-APQ 7

Classification: Xn

Temp minimale 5 ° C

Temp maximale 30 ° C

Durée maximale 6 mois.

- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Eviter les flammes nues, les surfaces chaudes et les sources d'inflammation.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles (à indiquer par le fabricant)
- Eviter proximité: acides, alcalis et produits caustiques.

Matériel inapproprié

Caoutchoucs

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- information non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles d'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Il n'y a pas de valeurs limites environnementales pour les substances contenues dans le produit

8.2 Contrôles d'exposition

A-Environnement de travail

- Par mesure de précaution il est recommandé l'utilisation d'équipements de protection individuelle de base, avec le marquage correspondant "CE" selon le R.D. 1407/1992 et modifications successives.

B-Protection respiratoire

- Utiliser un respirateur avec un filtre si une évaluation de risques indique que cela est nécessaire
- Appareil de protection respiratoire à filtre pour des vapeurs organiques

C -Protection des mains

- En cas de risque par contact avec les mains, utiliser des gants appropriés
- Les gants de protection doivent respecter les spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et le standard EN374 qui en dérive.
- Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fabricant des gants. Prendre également en considération les considérations locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, usure et temps.
- Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation.
- Les gants doivent être jetés et remplacés s'il y a des signes de dégradation ou de perméabilité chimique.

D- Protection de la peau et du corps

- Choisir la protection individuelle en fonction de la quantité et de la concentration des substances dangereuses au poste de travail
- Enlever et laver les vêtements contaminés
- Utiliser des vêtements à manches longues.

E- Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements de lavage des yeux et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Lors de son utilisation ne pas boire, ne pas manger et ne pas fumer.

F-Mesures de protection

- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement.
- La sélection de l'équipement de protection individuelle approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la/les tâche/s à effectuer, les conditions environnementales, durée d'utilisation et les risques et/ou dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition environnementaux

- Eviter que le produit arrive aux systèmes de drainage

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Ambre obscur
Odeur	Indéterminé
Ph	Produit insoluble
Point de fusion/Point de congélation	donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	197°
	Solvant
Point d'éclair	Non inflammable >60-64°
Taux d'évaporation (Acétate de butyle=1)	donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	Non inflammable >60°
Inflammabilité/Limite d'explosivité	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	265°
Pression de vapeur à 20°	32Pa (0 kPa)
Pression de vapeur à 50°	233 Pa (0 kPa)
Densité à 20°	849 kg/m ³
Densité relative	0.849 à 20°
Propriétés explosives	négatif Sensibilité mécanique (choc)
Propriétés oxydantes	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Données non disponibles.

RUBRIQUE 10: Résistance et réactivité

10.1 Réactivité

- Réactions dangereuses ne sont pas attendues lorsque les instructions techniques de stockage de produits chimiques sont suivies. Voir rubrique 7

10.2 Stabilité chimique

- Stable à température ambiante

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses ne sont pas attendues dans des conditions normales de stockage.

10.4 Conditions à éviter

- Applicable pour manipulation et stockage à température ambiante.

10.5 Matières incompatibles

- 10.5.1 Acides et bases fortes
- 10.5.2 Oxydants forts
- 10.5.3 Acides minéraux

10.6 Produits de décomposition dangereux

- 10.6.1 Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

D'après les données sur les composants l'ingestion d'une dose considérable peut provoquer irritation de la gorge, douleur abdominal, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë par inhalation

D'après les données sur les composants le produit présente une toxicité basse.

D'après les critères de classification des mélanges, des concentrations hautes peuvent provoquer dépression dans le système nerveux central en produisant céphalée, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et si l'affection est grave, la perte de conscience.

Toxicité aiguë par voie cutanée

D'après les données des composants.
Classé comme non dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH.

D'après les critères de classification des mélanges. Avis d'experts.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données des composants
Irritation légère de la peau

D'après les critères de classification des mélanges. Avis d'experts.

Irritation/Lésion oculaire

D'après les données sur les composants, non classé irritant pour les yeux.

D'après les critères de classification des mélanges. Avis d'experts.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données sur les composants, ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

D'après les critères de classification des mélanges. Avis d'experts.

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro

D'après les données sur les composants, le produit est considéré comme non génotoxique.

Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'experts.

Génotoxicité in vivo

Donnée non disponible

<u>Cancérogénicité</u>	Donnée non disponible
<u>Toxicité pour la reproduction et le développement</u>	<p>D'après les données sur les composants, le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité.</p> <p>Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'experts.</p>
<u>Toxicité pour le développement/ Tératogénicité</u>	<p>D'après les données sur les composants, le produit est considéré comme non toxique pour le développement.</p> <p>Le produit est considéré comme non tératogène.</p> <p>Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'experts.</p>
<u>STOT</u>	
STOT – exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour l'organisme avec une exposition unique, selon les critères SGH.
STOT – exposition répétée	<p>Selon les critères de classification pour mélanges.</p> <p>La substance ou mélange n'est pas classé comme matière toxique pour l'organisme avec une exposition répétée, selon les critères SGH.</p> <p>Selon les données des composants.</p> <p>Aucun effet grave n'a été observé dans les tests de toxicité par administration répétée.</p> <p>Rapports internes non publiés.</p> <p>Rapports non publiés.</p>
<u>Toxicité par aspiration</u>	D'après les données sur les composants, aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration. Selon les critères de classification pour les mélanges, avis d'experts.

RUBRIQUE 12: Information écologique

12.1 Toxicité

Milieu aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons Indéterminé

**Toxicité aiguë pour les daphnies
et d'autres invertébrés
aquatiques** Indéterminé

**Toxicité pour les plantes
aquatiques** Indéterminé

**Toxicité pour les
microorganismes** Indéterminé

**Toxicité chronique pour les
poissons** Indéterminé

**Toxicité chronique pour les
daphnies et d'autres invertébrés
aquatiques** Indéterminé

**Toxicité chronique pour les
plantes aquatiques** Indéterminé

Milieu terrestre

Toxicité pour les organismes terrestres Indéterminé

Toxicité pour les plantes terrestres Indéterminé

12.2 Persistence et dégradabilité

Dégradation abiotique

Stabilité dans l'eau

Hydrocarbures, C11-C13,
isoalkanes, <2%
aromatiques

Non applicable

Élimination physique et photochimique

Donnée non disponible.

Biodégradation

Biodégradabilité

Hydrocarbures, C11-C13,
isoalkanes, <2%
aromatiques

Étude de biodégradabilité:

Méthode: OCDE Ligne Directrice 301 F
- 28 jours

Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté, intrinsèquement biodégradable.

Consommation
d'O₂ Inoculum:

boue activée par
analogie

Rapports non publiés

2-ethylhexane-1-ol

Méthode: OCDE Ligne Directrice 301C

Facilement

biodégradable

Données publiées

Évaluation de dégradabilité

Il n'est pas possible de conclure en raison du caractère incomplet ou hétérogène des données sur les composants

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Indéterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Indéterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Évaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

D'après les données sur les composants.
Le produit ne produit pas d'effets néfastes sur les organismes aquatiques testés.
Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'experts.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

D'après les données sur les composants
Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes aquatiques testés.
Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'experts

RUBRIQUE 13: Considerations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet du produit

- Le produit doit être incinéré dans une installation appropriée et agréée par les autorités pertinentes.

Conseils de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Egouttage soigneux et passage à la vapeur
- Réutilisation possible après décontamination
- Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé

RID

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

ADN/ADNR

Non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

D'après nos connaissances, il n'existe pas de réglementation particulière.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Information non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires

Information supplémentaire

- Mélange au format CLP

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de la publication.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, utilisation, stockage, transport, mise à disposition et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne doivent donc être considérées comme une garantie ou des spécifications de qualité. Elles devraient être utilisées avec les fiches techniques mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du produit avec d'autres substances ou de son utilisation lors d'un autre processus de fabrication, sauf indication contraire spécifique. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des réglementations liées à son activité.